



## Conflit agence sur état des lieux

Par **SENDRA BENOIT**, le **10/12/2016** à **12:25**

Bonjour

Nous avons quitté un logement que nous avons occupé 5 ans. Pendant ces 5 années nous avons rencontré pas mal d'ennui : bouchure des canalisations, équipement cuisine absent (hôte), porte de placard cassé, et construction d'une autre maison dans le jardin au cours de la dernière année. Nous avons à notre entrée dans le logement racheté un poêle à bois (600 euros) que nous avons laissé dans ce logement, suite à notre départ, aucun nouveau bailleur ne s'est installé. Nous avons quitté le logement le 1/12/2016.

Au moment de l'état des lieux, l'agence nous a listé pas mal de point : nettoyage, nécessité de repeindre et entretien du jardin, canalisations bouchées. Nous contestons tous ces points. Nous les avons dans la dernière année souvent sollicité pour résoudre ces problèmes, sans réaction de leur part. Par ailleurs, à notre entrée le jardin était plus grand puisqu'il n'y avait pas de maison neuve quasi mitoyenne comme aujourd'hui et il n'était pas entretenu. On peut dire que nous l'avons laissé en bien meilleur état. Je ne comprends pas pourquoi nous aurions à payer les frais de rafraîchissement. Pour tout dire, nous sentions que cela se terminerai mal. Nous avons donc décidé de ne pas payer le dernier loyer sachant que de toute façon nous n'aurions aucun moyen de pression pour contester ce qu'aujourd'hui on nous demande de payer. Nous avons refusé de signer l'état des lieux. On reçoit donc des courriers répéter pour nous inciter à le faire sous peine de devoir payer la moitié des frais d'huissier. Nous ne pensons pas avoir fait preuve de mauvaise foi. D'autant plus qu'aucune solution nous a été proposé pour e poêle que nous avons payé à nos frais et laissé dans le logement. Pour l'heure en faisant les comptes, la valeur laissé (caution + poêle) est de peu inférieure au montant des loyers non acquitté ? La propriétaire n'a jamais fait quoique ce soit pour nous aider. Toute la durée de la construction de cette maison dans le jardin, nous sommes resté sans rien dire, alors qu'avec deux enfants, le jardin était ouvert sur les travaux. Nous avons demandé qu'une clôture soit installé, sans résultat ... on ne sait pas trop quoi faire . Ce que l'on sait c'est que nous ne souhaitons pas payer à la place du propriétaire, qui n'a d'ailleurs pas baissé le loyer ce qui explique sans doute que le bien ne sera pas reloué.

Merci de nous donner votre sentiment et n'hésitez pas à nous répondre.

Bien cordialement